



Mise en place des stages bassins dans les clubs 2021/2022

Sommaire

Contexte	1
Objectifs et moyens	1
Organisation et règle	2
Contacts	3

Rév	Date MàJ	Auteur	Date de validation Commission	Date Validation CA	Commentaire
0	20/05/21	RCE	20/05/21	03/07/21	Emission initiale

1. Contexte

De plus en plus de clubs organisent des stages dans leurs locaux alors que les stages bassins peinent à attirer du monde. Le comité souhaite redynamiser les stages de bassins. Après discussions des membres du comité et des différents retours de club, le Comité souhaite mettre en place des stages de bassins dans les clubs. Pour cela nous avons besoin de la mobilisation de chacun : clubs, encadrants et comité.

Ce document est une proposition faite au CA et aux clubs pour une mise en application sur la saison 2021-2022.

2. Objectifs et moyens

L'objectif principal est de toucher le plus de jeunes licenciés possibles. Pour cela il y a plusieurs moyens à mettre en place :

- Tarif attractif et uniforme sur l'ensemble du territoire : voir section budget
- Proche du lieu de vie : stage sur chaque bassin au plus près des licenciés

→ Moment de convivialité :

- ◆ Repas à la charge des parents ou du club (buvette) sous forme de pique-nique.
- ◆ Goûter payé par le comité (à hauteur de 50€/stage)

Comme c'est la 1ere année que cela sera mis en place, nous avons mis un objectif que nous espérons réalisable avec 12 stages soit 4 sur chaque bassin. Si l'engouement est de mise, il sera possible de le revoir en cours de saison et d'augmenter le nombre les années suivantes.

3. Organisation et règle

L'organisation est fonction de la volonté des clubs. Soit le comité gère tout sauf la partie mise à disposition de la structure (démarche auprès de la mairie) soit le comité est en support.

Si le club se charge de l'organisation :

- Le comité transmettra aux organisateurs le mailing des clubs des bassins et communiquera sur facebook. Comme pour les RDJ le comité transmettra aux clubs les dates et lieux validés au fur et à mesure avec les contacts des organisateurs. Les licenciés hors bassins pourront s'inscrire.
- Le comité sera en copie pour suivre l'organisation, les inscriptions.

- Facturation

Le Comité gère directement la facturation aux clubs et le paiement de l'encadrant.

- Encadrant

Dans la mesure du possible, nous souhaitons que les diplômés d'états encadrent les stages de leur bassin pour limiter la fatigue des déplacements et le surcoût. Cependant il n'est pas interdit d'aller chercher un encadrant en dehors de son bassin. L'objectif étant de faire des stages.

Pour les clubs bénéficiant d'un employé, le comité prend à sa charge les encadrants selon le tarif en vigueur de la saison (voir fiche tarifaire).

Les tarifs appliqués (frais de déplacement, de repas, frais d'encadrement) sont ceux de la grille tarifaire en vigueur.

- Règles d'organisation des stages

Les règles légales doivent être respectées (liste non exhaustive):

- Au moins un encadrant diplômé d'état (BESS1, BESS2, DE ou DES) ou CQP (badminton) est présent
- Respect du nombre de participants par encadrant (1 encadrant pour 8 jeunes)

Les règles comités doivent être respectées :

- Le stage est ouvert aux jeunes licenciés du bassin et du département : il n'y pas de minimum. Cependant les stages sont là pour échanger, apprendre et permettre la diversification des opposants. Le comité s'autorise le droit de considérer un stage non financé par le comité si celui n'a pas joué le jeu.

Les clubs qui organisaient déjà des stages peuvent demander le soutien financier du comité s'ils respectent les règles précédentes.

- Choix des dates et lieux

Comme pour les RDJ, nous proposerons des dates aux clubs et les clubs sélectionnent leurs disponibilités. Le comité proposera 6 dates, seules 4 dates seront retenues par bassin. Les clubs peuvent proposer des dates. Les dates seront communiquées ultérieurement lorsque les calendriers ligue et comité seront validés. Si un bassin est "déficientaire" en nombre de stage, les dates peuvent être reportées sur un autre bassin.

Des dates seront proposées lorsque les calendriers ligue et comité seront finalisés.

La sélection du lieu de stage se fera par validation des membres de la commission via les règles suivantes :

- Règle 1 : 1er arrivé 1er servi
- Règle 2 : Priorité aux clubs qui n'ont pas encore organisé
- Règle 3 : En fonction de l'investissement du club dans les compétitions du comité.

- Tarifs

Le tarif pour les licenciés des clubs organisateurs sera plus attractif.

Le tarif pour les licenciés extérieurs est le même que pour les stages actuels sans repas.

Les tarifs sont les mêmes sur tout le département.

4. Contacts

Roxane Cerize
06 58 02 83 41
roxane.cerize@gmail.com